

Concours d'entrée 2026
Manipulateurs d'électroradiologie médicale titulaires d'un diplôme
extracommunautaire

ÉPREUVES DE SÉLECTION

Seuls peuvent participer aux épreuves de sélection les candidats ayant renvoyé dans les temps un dossier d'inscription complet et conforme aux textes réglementaires.

1. Epreuve d'admissibilité : le Vendredi 27 Mars 2026, de 10h00 à 11h30

- **Epreuve écrite** comportant cinq questions de culture générale devant permettre en particulier d'apprécier la maîtrise de la langue française par le candidat, ainsi que ses connaissances, prioritairement dans le domaine sanitaire et social.

Durée : 1 heure 30 minutes

Cette épreuve est notée sur 20 points

Pour être admissible, le candidat doit obtenir à cette épreuve une note au moins égale à 10 sur 20

2. Epreuves d'admission : le Lundi 11 mai 2026 à partir de 14h00

Les candidats déclarés admissibles par le jury sont autorisés à se présenter aux épreuves d'admission consistant en **une épreuve orale** et **une mise en situation pratique**, organisées au cours d'une même séance.

- **Epreuve orale** consistant en un entretien en langue française avec les membres du jury. Cette épreuve doit permettre d'apprécier le parcours professionnel et les motivations du candidat à partir de son dossier d'inscription.

Durée : 30 minutes maximum

Cette épreuve est notée sur 20 points

Une note inférieure à 10 sur 20 est éliminatoire

- **Epreuve de mise en situation pratique** consistant en l'étude d'un cas clinique, voire une situation simulée en rapport avec l'exercice de la profession de manipulateur d'électroradiologie médicale. Cette épreuve doit permettre au jury d'apprécier les connaissances, les capacités de compréhension et d'analyse du candidat à partir d'une situation donnée.

Durée : 2 heures au maximum

Cette épreuve est notée sur 20 points

Une note inférieure à 10 sur 20 est éliminatoire

3. Admission :

Pour pouvoir être admis à l'I.F.M.E.M. de REIMS, les candidats doivent obtenir un total de points au moins égal à 30 sur 60 aux trois épreuves de sélection et ne pas avoir eu de note éliminatoire.

Une liste de classement est établie au vu des notes obtenues aux trois épreuves de sélection. Le président du jury établit une liste principale et une liste complémentaire. La liste complémentaire doit permettre de combler les vacances résultant des désistements éventuels.

L'I.F.M.E.M. de REIMS dispose de deux places pour la rentrée 2026-2027 dans la limite de sa capacité d'accueil.

En cas d'égalité de points entre deux ou plusieurs candidats, le rang de classement est déterminé par la note obtenue à l'épreuve écrite, puis à celle de mise en situation pratique. Lorsque cette procédure n'a pas permis de départager les candidats, le candidat le plus âgé est classé avant les autres.

4. Conditions de formation :

Le candidat admis peut être dispensé d'une partie de la formation sur proposition de la commission d'attribution des crédits et après avis de la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants.

Cette décision est prise en fonction :

- du niveau de formation initiale,
- de l'expérience professionnelle des candidats retenus,
- du dossier d'inscription et des résultats obtenus aux épreuves de sélection.

Les candidats admis en formation au titre des dispositions des articles 32 à 32 quinquies de l'arrêté du 09 septembre 2020, doivent impérativement suivre et valider des enseignements théoriques, pratiques et cliniques correspondant à un minimum de 60 crédits de la formation conduisant au diplôme d'Etat de manipulateur d'électroradiologie médicale.

5. Coût de la formation :

Le candidat admis et ayant confirmé sa décision d'intégrer l'IFMEM à la rentrée de septembre 2026 devra s'engager à acquitter les frais relatifs à sa formation. Ces frais font l'objet d'une convention de formation signée entre le futur étudiant et le CHU de Reims organisme gestionnaire de l'IFMEM. Ils seront déterminés en fonction de la durée de formation que devra suivre le candidat. A titre indicatif, pour une année de formation complète les frais de formation s'élèvent à 7000 euros (tarifs 2025-2026).

6. Admission définitive:

L'admission définitive est subordonnée :

1° A la production, au plus tard le jour de la rentrée, d'un certificat médical émanant d'un médecin agréé attestant que le candidat n'est atteint d'aucune affection d'ordre physique ou psychologique incompatible avec l'exercice de la profession à laquelle il se destine. Pour les candidats à l'entrée dans les instituts de formation de manipulateurs d'électroradiologie

médicale, ce certificat mentionne que la numération globulaire et la formule sanguine sont normales et atteste notamment de l'absence de contre-indication à l'utilisation d'appareils d'imagerie par résonance magnétique (IRM).

2° A la production, au plus tard le jour de la première entrée en stage, d'un certificat médical attestant que le candidat remplit les obligations d'immunisation et de vaccination prévues, le cas échéant, par les dispositions du titre Ier du livre 1er de la troisième partie législative du code de la santé publique.

7. Calendrier :

Date initiale de dépôt de dossier : Lundi 2 février 2026

Forclusion des candidatures : Vendredi 27 février 2026 avant midi à l'IFMEM (cachet de la poste faisant foi)

Epreuve d'admissibilité : Vendredi 27 mars 2026

Résultats de l'épreuve d'admissibilité : mercredi 29 avril 2026 à 12h00

Epreuve d'admission : Lundi 11 mai 2026 à partir de 14h00

Résultats de l'épreuve d'admission : Mardi 12 mai 2026 à 12h00

8. L'inscription aux épreuves de sélection :

Étape 1 : pré-inscription sur internet : <https://myselect.chu-reims.fr>

- Vous arrivez sur le portail MY SELECT.
- Cliquer sur le lien : s'inscrire à la rubrique « IFMEM – Concours extracommunautaires 2026 » et continuer selon les indications.
- Télécharger et imprimer le dossier d'inscription.

Étape 2 : Inscription

Après la préinscription en ligne **obligatoire** sur internet :

- Remplir le dossier d'inscription (téléchargé),
- Fournir tous les documents et effectuer toutes les démarches demandées pour procéder à votre inscription.
- Envoyer le dossier d'inscription rempli **par courrier** accompagné de l'ensemble des pièces demandées à l'adresse suivante :

Institut de Formation en Manipulateurs d'Electroradiologie Médicale
Institut Régional de Formation du CHU de Reims
45, rue Cognacq Jay
51092 REIMS Cedex

AVANT LE VENDREDI 27 FÉVRIER 2026 à 12h00
(le cachet de la poste faisant foi)

ATTENTION : Tout dossier reçu incomplet ne sera pas traité.

Votre inscription aux épreuves de sélection ne sera définitive que lorsque vous recevrez un accusé de réception confirmant l'enregistrement de votre dossier.